

Les cabines ventilées

permettent de peindre et de mettre en œuvre des produits chimiques en sécurité en optimisant la qualité et le gain de temps

Critères de choix :

- ✓ Déclaration CE de conformité selon la directive machine et notice d'instruction.
- ✓ Critères d'efficacité de la ventilation conforme au guide pratique INRS ED 839 (www.inrs.fr).
- ✓ Possibilité de fractionner la ventilation de la cabine en fonction de la taille des bateaux et des pièces à peindre.
- ✓ Filtration de l'introduction d'air.
- ✓ Des dispositifs de travail en hauteur sont intégrés.
- ✓ La facilité d'accès et de manutention des pièces à traiter dans la cabine.
- ✓ Matériel conforme au zonage Atex.

Cabines fixes



ATTENTION : les noms des fabricants de certains matériels mentionnés dans la présente fiche sont donnés à titre exclusivement indicatif et non exhaustif.

Cabine pliable, modulable et transportable

"HPM Engineering"

